



L'amiante

Découvrez sur cette page toutes les informations concernant l'amiante dans les déchetteries du territoire.

Publié le 25 mai 2023

Dernière modification le 10 mars 2026

Les consignes

Consignes de réception

- › La dépose d'amiante en déchetteries de Grand Lac est réservée aux habitants de Grand Lac.
- › Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous [sur votre espace usager ici \(https://grand-lac.webusai\)](https://grand-lac.webusai) de vous rendre en déchetterie.

En cas de problème avec votre espace usager, contacter le 04 79 61 74 75

Consignes de dépose

- › Le dépôt est limité à 10 unités (20m² en plaques ou en ardoises de fibrociment, 10 tuyaux d'une longueur maximale de 3m).
- › Il doit impérativement arriver en déchetterie filmé ou dans un sac étanche.
- › La manutention des sacs sera réalisée par vos soins de façon manuelle.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le dépôt en déchetterie sera refusé.

Dates des collectes d'amiante en 2026 dans les déchetteries

Les rendez-vous sont ouverts 15 jours avant la date de collecte prévue :

- › 27 janvier à Drumettaz : 14h-15h/15h-16h/16h-17h
- › 24 février à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 31 mars à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 28 avril à Chindrieux : 14h-15h/15h-16h/16h-17h
- › 26 mai à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- › 30 juin à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/dechetteries/lamiant/>

- > 28 juillet à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- > 25 août à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- > 29 septembre à Chindrieux : 14h-15h/15h-16h/16h-17h
- > 27 octobre à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- > 24 novembre à Drumettaz : 9h-10h/10h-11h/11h-12h
- > 15 décembre à Grésy-sur-Aix : 9h-10h/10h-11h/11h-12h

Amiante liée ou fibrociment

L'amiante représente un réel danger pour la santé. L'intervention directe par des particuliers sur des matériaux est interdite.

Pour des travaux importants, il convient de faire appel à des entreprises qualifiées. Pour connaître les démarches à effectuer, **des documents utiles sont en téléchargement ici !** (<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/flyer-amiante-dec2024.pdf>)

Pour en savoir plus :

- > Me protéger lorsque je bricole, **plus d'infos ici !**
(<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Bricolage%20dans%20votre%20logement%20%E2%80%93%20Mars%202016.pdf>)
- > Conditionner mes déchets, **plus d'infos ici !** (<https://www.lamiante-ce-boulet.fr/>)
- > Choisir une entreprise pour la réalisation de mes travaux en présence d'amiante, **plus d'infos ici !** (<http://www.lamiante-ce-boulet.fr/particuliers-une-affaire-de-professionnels>)
- > Me renseigner sur les aides financières, **contacter l'ANAH.**



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Infos pratiques des déchetteries
- > Inscription aux déchetteries pour les particuliers
- > Inscription aux déchetteries pour les professionnels

